



# *Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton*

---

## AVIS PUBLIC

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-156 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2019-127 CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 juin 2022, le règlement portant le numéro 2022-156 a été adopté.

**Ce règlement établit un crédit de taxes visant à inciter les entreprises à s'établir sur le territoire de la municipalité ou à y agrandir ou moderniser leurs installations, à favoriser la construction de nouvelles résidences, et ce en vue de stimuler l'activité économique et d'augmenter la richesse foncière.**

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9 h à 11h30 et de 12h30 à 16h.

Donné à Saint-Isidore-de-Clifton, 7 juin 2022.

---

Hélène Dumais, directrice générale adjointe